



Iran : Halte à la répression contre les syndicalistes de l'enseignement

Le 12 octobre 2024, l'avocat de Mohammad Habibi, porte-parole de l'Association des enseignantes et enseignants d'Iran, a annoncé que la cour d'appel de Téhéran avait confirmé la décision du tribunal révolutionnaire de Shahryar. Ainsi, le 5 novembre, Mohammad Habibi a été convoqué au pôle d'application des peines de Shahryar. Le 11 novembre, après s'y être présenté avec son avocat, il a été arrêté et transféré à la prison d'Evin à Téhéran.

Cette condamnation de six mois et un jour pour propagande contre le régime est en réalité liée à ses protestations contre les empoisonnements dans les établissements scolaires, surtout ceux pour filles. Elle fait partie de mesures visant à réduire au silence les militants pour la justice et la transparence politique.

Les empoisonnements ont débuté fin novembre 2022 et se sont intensifiés au printemps 2023, suscitant inquiétudes et théories variées, allant de misogynie systémique à psychose collective. Le gouvernement a ignoré l'utilisation de substances toxiques contre l'éducation des filles et refusé les enquêtes indépendantes. Des arrestations et aveux confus ont suivi, attribués par le régime aux ennemis de l'Iran ou à l'hystérie collective. Cependant, ces événements soulèvent des questions sur les liens possibles avec le régime et l'extrémisme religieux, rendant le gouvernement responsable aux yeux des militants et du public.

Mohammad Habibi et ses collègues estiment que les syndicalistes doivent soutenir les revendications des enseignants et défendre les droits des élèves. Ils pensent que les protestations des enseignants reflètent une souffrance générale et peuvent mener à plus de manifestations. C'est pour cela que des dizaines d'enseignants sont emprisonnés et des centaines sont licenciés pour leur soutien au mouvement Femme, Vie, Liberté. Le régime souhaite ainsi prévenir d'autres mouvements collectifs en emprisonnant les militants syndicalistes.

Mohsén Omrani, membre du conseil d'administration de l'Association des enseignants de Bouchehr, a commencé à purger une peine de six mois de prison le 11 novembre 2024. Enseignant devenu vendeur ambulant par nécessité économique, il a subi diverses répressions après le soulèvement de Jina, comme des licenciements, emprisonnements et amendes.

Défenseur des droits des enfants et des femmes, Mohsén Omrani parle de l'enseignement en langue maternelle comme un droit fondamental. Avant son incarcération, il a plaidé pour des adhésions massives aux associations professionnelles, croyant que l'union est essentielle pour atteindre leurs objectifs.

Nos organisations syndicales dénoncent le harcèlement des syndicalistes en Iran font campagne pour que le gouvernement iranien respecte les libertés fondamentales dont les droits syndicaux.

Face aux dérives de ce régime, la solidarité internationale est plus que jamais indispensable.

Libération immédiate des syndicalistes et prisonnière.ses d'opinion en Iran!

Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Confédération générale du travail (CGT)

Fédération syndicale unitaire (FSU)

Union syndicale Solidaires

Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)

Paris, le 10/01/2025